

ARRÊTÉ.

SECRETARIE, D'ÉTAT AUX BEAUX ARTS  
LE ~~MINISTRE DES MONUMENTS HISTORIQUES~~

Vu la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et notamment l'article 2, modifié et complété par la loi du 23 juillet 1927 et la loi du 27 août 1941 ;

La commission supérieure des monuments historiques entendue ;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

La porte sur rue ( vantaux compris ) de la maison sise  
5 rue de l'Ancienne Prison à PONT-SAINT-ESPRIT ( Gard )

appartenant à M. ~~DIETON-DIVE~~ <sup>FÉDUGIER Jules</sup> Alfred, <sup>maçon,</sup> agent d'assurances  
y demeurant quartier Montplaisir à Pont-Saint-Espirit

est inscrit e sur l'inventaire supplémentaire des monuments  
historiques.

ARTICLE 2.

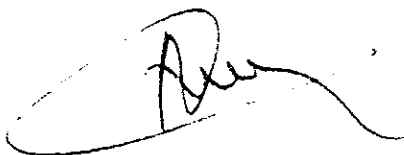
Le présent arrêté sera transcrit au bureau des hypothèques de la  
situation de l'immeuble inscrit.

ARTICLE 3.

Il sera notifié au préfet du département, pour les archives de la  
préfecture, au maire de la commune de PONT SAINT ESPRIT et au  
propriétaire.

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 4 Mars 1954



*Signé*  
A. CORNU

Département :  
GARD

Commune :  
PONT ST ESPRIT

Section : BI  
Feuille : 000 BI 01

Échelle d'origine : 1/500  
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 17/07/2013  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44  
©2012 Ministère de l'Économie et des  
Finances

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES  
-----  
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
-----

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
NIMES 2  
67 RUE SALOMON REINACH 30032  
30032 NIMES CEDEX 1  
tél. 04.66.87.60.67 - fax 04.66.87.60.67  
cdif.nimes-2@dgi.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

